



Conseil économique et social

Provisoire

22 novembre 2009

Français

Original : français

Session de fond de 2009

Compte rendu analytique provisoire de la 26^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 16 juillet 2009, à 15 heures

Présidente : M^{me} Gallardo Hernández (Vice-Présidente)..... (El Salvador)

Sommaire

Débat consacré aux activités opérationnelles (*suite*)Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- b) Rapport des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (*suite*)
- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

10-48986X (F)



Merci de recycler

En l'absence du Président, M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Débat consacré aux activités opérationnelles (suite)

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (point 3 de l'ordre du jour) (suite)

b) Rapport des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (suite) (E/2008/34/Rev.1 – E/ICEF-2008/7/Rev.1, Supp. n° 14, E/2008/35, Supp. n° 15, DP/2009/9, DP/2009/22, E/2009/5, E/2009/6 – E/ICEF/2009/3, E/2009/14, E/2009/34 (partie I)-E/ICEF/2009/7 (Partie I), E/2009/34 (partie I)/Add.1-E/ICEF/2009/7 (Partie I)/Add.1), E/2009/36, Supp. n° 16, et E/2009/L.11)

Session de dialogue (suite)

1. **La Présidente** déclare que le Conseil poursuivra sa session de dialogue en entendant des interventions consacrées à deux points importants de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement: les défis relatifs aux capacités des coordonnateurs résidents dans le cadre de la réforme des Nations Unies et de l'appui à l'échelle du système, et la simplification et l'harmonisation du système des Nations Unies.

2. La Présidente rappelle qu'en 2007 l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/208, a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport annuel au Conseil économique et social sur le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents. Depuis 2004, le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents tient une place croissante dans l'examen triennal complet. L'Assemblée générale a pris acte du fait que ce système constitue un instrument essentiel pour la coordination efficace des activités opérationnelles de développement, notamment à travers le Bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

3. Les coordonnateurs résidents se heurtent à des défis de plus en plus étendus et complexes en raison des nouveaux mandats qui leur incombent et des conflits et catastrophes auxquels doivent faire face de nombreux pays. Par ailleurs, les coordonnateurs résidents jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des réformes associées à l'initiative « Unis dans l'action ». Aussi l'Assemblée générale a-t-elle demandé au Secrétaire général de faire en sorte que les coordonnateurs résidents se voient allouer les ressources nécessaires pour accomplir leurs missions de manière efficace.

4. La simplification et l'harmonisation, visant à garantir l'efficacité et à réduire le coût des opérations des Nations Unies, sont également des thèmes importants de l'examen triennal complet et occupent une place centrale dans les rapports annuels présentés au Conseil dans ce cadre.

5. Le dialogue en cours permettra au Conseil de faire le point sur les progrès réalisés et les résultats obtenus, ainsi que sur les défis auxquels se heurte le système des Nations Unies dans ses activités de développement. Il est important d'entendre les avis qui seront donnés sur le soutien que peut apporter le Conseil aux initiatives visant à renforcer les capacités des coordonnateurs résidents et à promouvoir les réformes destinées à harmoniser les pratiques de fonctionnement.

6. **M^{me} Clark** (Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD), s'exprimant en tant que Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), déclare que le système des coordonnateurs résidents est un des piliers de l'action des Nations Unies au niveau des pays, comme il ressort de l'examen triennal des activités opérationnelles de 2007. Elle rappelle qu'il est essentiel de maintenir l'accent sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et estime que les équipes de pays doivent mettre en évidence les lacunes dans ce domaine car les analyses par pays ont montré que la réalisation de ces objectifs a pris du retard.

7. Les plans-cadres en place doivent être révisés pour mieux répondre à la crise économique et empêcher que les avancées sur la voie des OMD ne soient annulées. Il est également nécessaire de placer le développement durable et les questions liées aux changements climatiques au centre des actions menées

pour réduire la pauvreté et atteindre les OMD. À cet égard, M^{me} Clark a demandé aux coordonnateurs résidents de prendre contact avec les gouvernements de leurs pays respectifs afin de leur apporter un appui pour évaluer leurs politiques et élaborer leur position en vue des négociations qui se tiendront dans le cadre de la Conférence de Copenhague.

8. M^{me} Clark déclare qu'il est essentiel de coordonner l'action des différentes institutions des Nations Unies pour obtenir les meilleurs résultats possibles à l'appui des programmes dirigés par les pays et précise que cette coordination a un coût. Il convient de le surveiller attentivement et de faire le meilleur usage des ressources disponibles. En outre, il faudra renforcer les moyens dont disposent les coordonnateurs résidents afin de tirer un meilleur parti des compétences et des mandats de l'ensemble du système des Nations Unies en matière de développement, y compris des organismes non résidents.

9. En 2008, le GNUD a mis en place un cadre de responsabilité mutuelle et défini les attributions respectives des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Il est convenu que le système des coordonnateurs résidents est géré par le PNUD au nom de tous les membres du système des Nations Unies. Le coordonnateur résident est sur un pied d'égalité avec les autres membres de l'Équipe de pays des Nations Unies. Mais c'est à lui qu'incombe le soin de veiller à ce que l'orientation stratégique de l'ensemble du programme cadre avec les priorités de développement nationales. Les membres des équipes de pays sont comptables des résultats obtenus dans les domaines où ils jouent le rôle de chef de file. Le GNUD s'efforce d'assurer l'application de ces dispositions au niveau des pays.

10. M^{me} Clark indique que des progrès sont faits en ce qui concerne les modalités de nomination des coordonnateurs résidents, le but étant de recruter des responsables très qualifiés provenant du système des Nations Unies ou de l'extérieur. Cela nécessite notamment de renforcer le système d'évaluation et de perfectionnement des compétences, et d'améliorer l'organisation des carrières. À cet égard, il est également important de s'assurer que les objectifs de l'ONU en matière de diversité et d'égalité entre les hommes et les femmes soient atteints. Ainsi, en mars 2009, 32 % des coordonnateurs résidents étaient des femmes, 49 % provenaient de pays du Sud, et 33 % étaient issus d'autres institutions que le PNUD.

11. Le travail des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies s'est considérablement diversifié et complexifié, et les coordonnateurs résidents doivent souvent mener plusieurs activités de front. D'où la nécessité de renforcer les capacités de planification stratégique et de coordination des coordonnateurs résidents, en particulier dans les pays en crise. Le GNUD entend privilégier à titre prioritaire l'amélioration des capacités d'appui à la formulation de politiques en amont.

12. Le GNUD et l'ensemble des institutions concernées continuent de tirer les enseignements des projets pilotes lancés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » afin que les actions menées correspondent mieux aux priorités de développement nationales. M^{me} Clark a rencontré les coordonnateurs résidents des huit pays pilotes et se dit impressionnée par les progrès qui ont été accomplis dans ce cadre. Les rapports d'évaluation de 2008 montrent que les gouvernements des pays pilotes s'approprient davantage les programmes des Nations Unies au niveau national et que les Équipes de pays des Nations Unies adaptent mieux leurs capacités aux besoins des pays concernés.

13. **M. Aitken** (Sous-Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé), s'exprimant en tant que Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion, déclare que, pour rationaliser les travaux des coordonnateurs résidents et améliorer l'efficacité du système des Nations Unies, il est nécessaire d'harmoniser les pratiques de fonctionnement de l'ensemble du système et pas seulement au niveau des pays.

14. Les coordonnateurs résidents des huit pays pilotes ont récemment indiqué que les missions que leur confient les sièges des différentes institutions onusiennes sont trop nombreuses et diverses. Le Comité de haut niveau sur la gestion a entrepris d'élaborer un ensemble de pratiques harmonisées pour remédier à ce problème et accroître l'efficacité de l'action des Nations Unies dans la perspective de 2015.

15. Les 19 propositions avancées à cette fin se répartissent en trois groupes: les projets pouvant être exécutés dès maintenant, les analyses et examens contribuant à la mise en œuvre des projets, et les études de faisabilité visant à déterminer si les mesures envisagées en valent la peine.

16. Pour donner suite à ces propositions et projets, des ressources supplémentaires seront nécessaires; il faudra environ 20 millions de dollars pour pouvoir progresser rapidement dans cette voie. À cet égard, M. Aitken remercie la Nouvelle-Zélande pour sa contribution financière, qui a déjà été utilisée pour harmoniser les procédures relatives aux achats. D'autres financements attendus permettront d'avancer dans d'autres domaines tels que l'harmonisation des méthodes de budgétisation, les services communs de trésorerie, ou encore la création d'un portail Internet unique et d'une base de données statistiques globale pour l'ensemble du système des Nations Unies. Il est également utile de coordonner les procédures de recrutement et de gestion du personnel, ce qui permettra des gains d'efficacité.

17. Il importe que les États membres souscrivent à la nécessité de cette harmonisation, qui doit d'ailleurs aller de pair avec une volonté de simplification, car leur appui est nécessaire pour en préconiser l'application dans l'ensemble du système.

18. **M. Skau** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, déclare qu'il est essentiel de disposer d'un système de coordonnateurs résidents efficace pour organiser l'aide au développement au niveau des pays. Le rôle des coordonnateurs résidents est central car ils garantissent le respect d'une vision commune dans l'application des programmes et l'établissement de rapports.

19. Le Secrétaire général a souligné que des progrès avaient été accomplis dans l'amélioration du système des coordonnateurs résidents. À cet égard, le cadre de responsabilité mutuelle est particulièrement important en tant qu'outil de gestion interne car il permettra aux coordonnateurs résidents de responsabiliser les membres des équipes de pays par rapport aux objectifs communs, et réciproquement.

20. L'Union européenne estime qu'il est important de fournir aux coordonnateurs résidents les ressources dont ils ont besoin pour mener leur action, surtout dans les situations de crise ou de post-crise. Étant donné le rôle qu'ils jouent en tant que coordonnateurs de l'action humanitaire, il est essentiel qu'ils soient performants dans ce domaine. L'Union européenne se joint à la Présidente du GNUD pour engager les institutions des Nations Unies à appuyer les efforts visant à recruter des cadres qualifiés pour occuper les postes de coordonnateur résident.

21. Elle se félicite des progrès accomplis sur la voie de la simplification et de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des Nations Unies car cela contribuera à une plus grande efficacité de l'aide au développement. À cet égard, il convient de donner la priorité aux pratiques qui permettront d'améliorer les résultats des programmes mis en œuvre au niveau des pays.

22. Au sein du système des Nations Unies et sur le terrain, nombreuses sont les voix qui réclament une accélération du processus de réforme, notamment en ce qui concerne les services communs, la planification des ressources humaines et l'évaluation du système dans son ensemble. Plus particulièrement, l'harmonisation des procédures de gestion des ressources humaines est nécessaire pour faciliter la mobilité du personnel entre les différentes institutions. L'Union européenne est prête à appuyer les décisions nécessaires à ces réformes au sein des différentes instances des Nations Unies et à contribuer financièrement à leur mise en œuvre. Elle voudrait savoir comment les États membres peuvent favoriser davantage ces réformes indispensables.

23. **M^{me} Schwabe-Hansen** (Norvège), après avoir souligné combien il est difficile d'exercer les fonctions de coordonnateur résident, annonce que la Norvège s'engage à soutenir le renforcement du système de coordonnateurs résidents, essentiel dans certaines situations d'urgence comme les catastrophes naturelles, par exemple. Créer de nouvelles structures autour du coordonnateur résident est inutile; il faut en revanche s'assurer que les équipes de pays déjà en place peuvent lui fournir tout l'appui dont il a besoin, de même que le Bureau de la coordination des activités de développement qui a un rôle important à jouer en la matière. La Norvège appuie les activités du Bureau et invite les organismes du système des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées, à en faire autant, éventuellement en allouant des ressources en personnel. L'harmonisation des pratiques de fonctionnement des organismes des Nations Unies n'est pas possible sans simplification et ce n'est qu'à ce prix que les réformes entreprises pourront être menées à bien, à condition toutefois que l'ensemble des organismes et des institutions soient concernés. La Norvège a décidé de contribuer à hauteur de 15 millions de couronnes norvégiennes (environ 2,3 millions de dollars des É.-U.) au plan d'action pour l'harmonisation et invite toutes les parties prenantes

– donateurs comme organismes – à financer ce processus.

24. **M^{me} de Azevedo Heyvaert** (Brésil) dit qu'avant de renforcer le système des coordonnateurs résidents, il faut le soumettre à une évaluation indépendante. Elle souhaiterait des précisions sur ce qu'avait déclaré M. Khijjah, Secrétaire permanent du Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie, à savoir que les économies dégagées grâce au programme « Unis dans l'action » dans son pays ne pouvaient pas alimenter le programme de pays, en vertu des règles complexes du PNUD. Or, c'est là un point très important pour la plupart des pays en développement.

25. **M. Ayub** (Pakistan) estime que si la promotion de l'harmonisation et de la simplification des pratiques de fonctionnement peut relever du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), l'application et la supervision du processus doivent, quant à elles, être assurées par le Conseil économique et social. Il souhaite savoir dans quelle mesure le système des coordonnateurs résidents, comme il était invité à le faire dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, rend compte, avec l'appui des équipes de pays, des progrès accomplis en ce qui concerne les résultats convenus dans le PNUAD. Il demande comment le PNUD peut garantir que le coût du renforcement du système des coordonnateurs résidents ne va pas engendrer une réduction des ressources allouées au développement.

26. **M. Steeghs** (Pays-Bas) constate avec satisfaction qu'un nombre croissant de coordonnateurs résidents viennent d'autres horizons que le PNUD et espère que cette tendance se confirmera et que les différents organismes verront, dans les fonctions de coordonnateur résident, une opportunité de développement de carrière pour leur personnel. En ce qui concerne l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, il est important de consacrer des ressources tant financières qu'humaines aux initiatives qui seront proposées à cette fin.

27. **M^{me} Lida** (France) dit que son pays est convaincu que pour répondre efficacement aux priorités nationales, les organismes des Nations Unies doivent s'appuyer sur un système de coordonnateurs résidents participatif et responsable. Les nouveaux instruments mis à la disposition des coordonnateurs ont permis d'établir les responsabilités spécifiques des

principaux acteurs qui gèrent le système et s'inscrivent dans la recherche de cohérence entamée. La France appelle les organismes, à titre individuel et au sein du PNUD, à poursuivre leurs efforts, notamment en vue de renforcer le rôle des coordonnateurs résidents dans la mobilisation des ressources, de rendre compte de façon plus détaillée et systématique de leur participation au système et d'approfondir les mesures d'harmonisation, en particulier s'agissant de présenter aux autorités nationales les progrès réalisés par les équipes de pays, et de développer la gestion axée sur les résultats. Si la coordination ne constitue pas un objectif en soi, il semble que dans les pays en transition elle constitue bien un enjeu, d'où le souhait de la France de connaître les mesures d'appui spécifiques envisagées pour y renforcer le rôle des coordonnateurs résidents. Le processus d'harmonisation et de simplification des pratiques de fonctionnement a été favorisé par l'accélération des réformes dans le cadre des expériences pilotes du programme « Unis dans l'action »; il convient aujourd'hui de poursuivre les efforts engagés en vue de valoriser les premiers résultats de ces expériences et de réduire les coûts de transactions.

28. **M^{me} Kinsley** (Royaume-Uni) dit que le Royaume-Uni a récemment publié un livre blanc dans lequel il réaffirme son engagement en faveur des Nations Unies et sa volonté de soutenir leur action dans toute la mesure de ses moyens. L'oratrice souhaiterait savoir ce que le PNUD compte faire pour doter le système des coordonnateurs résidents des personnels nécessaires, et les fidéliser dans les pays en situation de crise ou de postcrise. Pour le Royaume-Uni, l'harmonisation et la simplification du fonctionnement du système des Nations Unies sont essentielles et il est très utile de pouvoir en mesurer les résultats grâce aux expériences pilotes qui ont été menées. Sans vouloir trop s'avancer, M^{me} Kinsley indique que le Royaume-Uni est très intéressé par les propositions qui ont été faites.

29. **M. Koudelka** (République tchèque) demande de plus amples informations sur les différentes fonctions que les coordonnateurs résidents sont susceptibles d'assumer. Il insiste sur le fait que l'harmonisation du fonctionnement du système des Nations Unies doit obligatoirement s'accompagner d'une simplification.

30. **M^{me} Emery** (Nouvelle-Zélande) rappelle que son pays a été l'un des premiers à apporter sa contribution au plan d'action pour l'harmonisation du

fonctionnement du système des Nations Unies. Elle souhaiterait savoir quels autres types d'apports sont prévus, hormis ceux des donateurs.

31. **M^{me} Ortiz de Urbira** (Observateur de l'Espagne), constatant l'ampleur du plan d'action pour l'harmonisation, souhaiterait savoir comment ont été établies les priorités entre les nombreux domaines concernés et comment le plan va être mis en œuvre, compte tenu des ressources limitées disponibles. Elle demande également selon quels critères les responsables des différents projets prévus sont choisis et si les tâches sont réparties entre les organismes sur la base du volontariat, par exemple. Elle s'interroge en outre sur la façon dont les expériences des pays pilotes du programme «Unis dans l'action» seront intégrées. Elle estime que toutes les initiatives doivent être encouragées et soutenues par des financements appropriés, qui résulteront d'un engagement au plus haut niveau des responsables des différentes organisations.

32. **M^{me} Clark** (Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement) dit qu'effectivement, les fonctions de coordonnateur résident exigent de nombreuses qualités et aptitudes. En plus de la responsabilité de la coordination des équipes de pays, le coordonnateur résident est par définition le représentant résident du PNUD, qu'il soit ou non issu de cette institution, sans être toutefois le responsable des programmes et des activités qu'elle met en œuvre; aujourd'hui, devant l'énormité de la tâche qui incombe aux organismes des Nations Unies dans plus de 50 pays, ce sont des directeurs de pays qui assument ces fonctions. Dans les pays où les Nations Unies déploient des missions, le coordonnateur résident est également Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. En cas de crise humanitaire, il est l'agent de sécurité désigné. Ce sont des fonctions lourdes à assumer, que l'éloignement d'avec le milieu familial ne contribue pas à alléger, d'où la nécessité que le titulaire se sente soutenu dans son action. Il est donc important que les pays fassent bien comprendre aux membres des équipes de pays que le coordonnateur résident est le chef. Les qualités requises pour occuper ce poste difficile et exigeant sont notamment l'aptitude à diriger, un bon jugement – car le titulaire évolue dans un milieu sensible politiquement – ou encore l'aptitude à rassembler et à mobiliser des équipes. Plus on améliorera la gestion et la responsabilisation, plus on

respectera les attentes de tous les acteurs du système, et plus ce poste deviendra attractif. M^{me} Clark croit comprendre qu'on envisagerait de mieux rémunérer les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général. En ce qui concerne l'appui apporté aux coordonnateurs résidents, il est proposé de prendre en compte la complexité de la situation propre à chaque pays et de s'attacher à améliorer la coordination entre les donateurs dans le cadre d'une planification stratégique. M^{me} Clark ne dispose pas d'informations particulières sur les obstacles éventuels à l'utilisation, dans les programmes de pays, des économies réalisées grâce au programme «Unis dans l'action»; elle se propose de creuser la question, d'autant qu'il lui paraît important de savoir exactement ce qu'il en est avant d'inciter les pays à faire des économies.

33. **M. Aitken** (Sous-Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion), répondant à une question de la Nouvelle-Zélande, dit que l'un des projets les plus importants du Comité consiste à assurer l'adoption par l'ensemble du système des Nations Unies dans un délai de deux à trois ans des normes comptables internationales du secteur public. Certains fonds et programmes, comme le PAM et l'OMS, ont déjà adopté ces normes, qui constituent un progrès extrêmement important en matière d'harmonisation.

34. En ce qui concerne le plan d'action pour l'harmonisation des pratiques, M. Aitken explique que l'une des priorités du Comité de haut niveau est d'assurer que les intérêts des pays soient respectés lorsque le système intervient sur le terrain: le plan prévoit à cet effet des procédures d'harmonisation des achats, des centres de services interinstitutions, un système de rapports et un annuaire communs et, ce qui est très important à long terme, une coordination des politiques des ressources humaines.

35. En ce qui concerne l'institution chef de file, les institutions choisissent par consensus, à l'issue d'une concertation, celle d'entre elles qui est la mieux placée pour jouer ce rôle: il s'agit donc souvent du PNUD pour les achats, du PAM pour le développement agricole, etc. S'agissant de la coordination interinstitutions, le plus important est le contact direct entre les présidents, même s'il existe aussi, bien entendu, une coordination au niveau du CCS et sur le terrain. Enfin, répondant à une remarque des Pays Bas concernant les postes de coordonnateur résident, M. Aitken dit qu'il convient effectivement d'informer

le personnel et de s'efforcer de favoriser l'intégration, dans les plans de carrière, d'affectations à des postes de coordonnateur résident, avec possibilité de revenir ensuite au siège.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (point 3 de l'ordre du jour) (suite)

- a) **Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil** (suite) (E/2009/103, A/64/75-E/2009/59, E/2009/61, E/2009/68, E/2009/75, E/2009/76 et E/2009/85)

Débat général (suite)

36. **M. Ayub** (Pakistan) fait observer que le débat consacré aux activités opérationnelles prend, avec la crise, une importance particulière puisque le Conseil doit réfléchir à la manière dont le système des Nations Unies pourrait aider au mieux les pays en développement à relever les défis actuels. Tout en se félicitant des mesures destinées à améliorer la cohérence et la coordination et à renforcer la participation nationale à l'établissement des documents des Nations Unies, la délégation pakistanaise dit que des progrès sont encore attendus dans plusieurs domaines.

37. Premièrement, il faudrait disposer de davantage d'informations sur les économies réalisées grâce à la plus grande cohérence des activités et réinvesties dans les programmes de développement. Deuxièmement, le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources étant pour beaucoup dans le manque de cohérence constaté au niveau des pays, il importe d'assurer une base de financement élargie et suffisante pour l'assistance au développement. Troisièmement, les institutions de Bretton Woods devraient intervenir aux niveaux national et international et, avec les donateurs bilatéraux, participer à toute stratégie intégrée de coopération pour le développement. Quatrièmement, le système des Nations Unies devrait contribuer au renforcement des capacités nationales en faisant le meilleur usage possible des compétences nationales et des systèmes nationaux pour les services d'appui, ce qui aura notamment pour effet de réduire les coûts de transaction. Cinquièmement, le système des Nations Unies devrait faire appel, dans la mesure du possible,

aux cadres et consultants nationaux en veillant à ce que les compétences réunies correspondent aux priorités définies dans le Plan-cadre et les programmes communs. Sixièmement, les coordonnateurs résidents devraient contribuer aux processus de développement nationaux. Tout en relevant du système des Nations Unies, ils doivent, de même que les équipes de pays, rendre compte aux autorités nationales des progrès réalisés. Il est essentiel de veiller à ce que le coût du système ne réduise pas les ressources destinées au programme de développement. Septièmement, l'harmonisation et la simplification des pratiques de fonctionnement de tous les fonds et programmes peuvent être favorisées par l'intermédiaire du CCS et supervisées et mises en œuvre par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Enfin, l'évaluation des projets pilotes de l'initiative «Unis dans l'action» devrait être un processus national, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. La délégation pakistanaise est également favorable à un deuxième niveau d'évaluation, avec des critères précis, pour faciliter un examen intergouvernemental des résultats.

38. **M. Supratikto** (Indonésie) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'efficacité des activités opérationnelles de développement doit être évaluée à l'aune de leur aptitude à renforcer les capacités nationales, à éliminer la pauvreté et à favoriser la croissance économique et le développement durable compte tenu des priorités des pays bénéficiaires. Il faut pouvoir compter à cet effet sur un financement suffisant et prévisible, avec un équilibre entre les ressources de base et les autres ressources pour éviter la fragmentation de l'aide. Face aux différentes crises mondiales, il importe de fixer des échéances précises pour la réalisation des OMD et de mesurer les progrès enregistrés à cet égard à l'aide d'indicateurs bien définis. Il faut aussi que les pays donateurs réalisent les objectifs établis pour l'APD et que l'on prenne des mesures pour renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies et avec les donateurs, le secteur privé et la société civile, tout en respectant les priorités, les choix et la souveraineté des États.

39. À l'échelon national, le système des Nations Unies doit améliorer l'efficacité de ses activités et continuer de promouvoir les réformes en donnant des orientations claires et en renforçant la cohérence. En ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents,

l'Indonésie appuie dans l'ensemble les mesures adoptées mais souligne la nécessité de continuer de se conformer à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. S'agissant du renforcement des capacités nationales, la délégation indonésienne souhaite que la coopération Sud-Sud soit considérée non pas comme un substitut à la coopération Nord-Sud mais comme un complément. Elle se félicite par ailleurs du processus relatif à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies mis en œuvre dans les cinq domaines prioritaires définis. Enfin elle reste convaincue que l'apport du système de développement des Nations Unies est indispensable pour la réalisation des objectifs de développement.

40. **M^{me} Kakimzhanova** (Kazakhstan) rappelle que l'avantage qu'offre le système des Nations Unies pour la mise en œuvre des activités opérationnelles de développement tient à sa légitimité en tant que partenaire neutre, objectif et digne de confiance. Le système des Nations Unies doit poursuivre ses efforts pour améliorer son efficacité, établir des mécanismes de responsabilité et harmoniser les procédures de mobilisation des ressources. Compte tenu de la crise, il est évident que les indicateurs établis pour les différents OMD doivent être ajustés en fonction des réalités socioéconomiques de chaque pays. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement acquiert, dans les conditions de crise, une importance particulière. Le troisième plan-cadre pour le Kazakhstan (2010-2014), signé en avril 2009, prévoit comme priorités le bien-être économique et social, l'environnement et la bonne gouvernance.

41. La délégation kazakhe souligne la nécessité d'assurer une répartition plus équitable de l'aide entre les pays et de veiller à ce que l'aide soit fournie avec le maximum d'efficacité et en temps voulu. Si l'initiative Unis dans l'action donne lieu à des avis souvent favorables, il est évident que la mise en place d'un cadre budgétaire unique exigera de toutes les parties prenantes des efforts supplémentaires. Il importe par ailleurs d'améliorer la coordination et la coopération du système des Nations Unies avec les institutions de Bretton Woods. Le Kazakhstan se félicite des progrès réalisés pour renforcer le rôle des coordonnateurs résidents, notamment en leur accordant des pouvoirs et des ressources et en assurant leur responsabilisation. Au Kazakhstan, le système des Nations Unies, présent depuis 1992, fait la preuve de son efficacité, même s'il est toujours susceptible d'améliorations. La délégation

kazakhe déclare en conclusion qu'elle est favorable à une simplification des procédures, à condition que cela aille dans le sens d'un perfectionnement.

42. **M. Shao Changfeng** (Chine) déclare que, dans les circonstances difficiles actuelles, le système des Nations Unies a la tâche ardue d'aider les pays à réaliser les objectifs convenus au niveau international. Il devrait s'attacher en priorité aux principaux problèmes ayant des répercussions à l'échelle mondiale et consentir des efforts dans quatre domaines.

43. Premièrement, tous les fonds et programmes devraient profiter du consensus dégagé lors de la récente Conférence des Nations Unies sur la crise pour se consacrer en priorité à leur mission de développement. Ils doivent contribuer activement à la réalisation des stratégies nationales de développement, en s'appuyant sur les coordonnateurs résidents auxquels il incombe de promouvoir la synergie des équipes de pays sous la direction des gouvernements.

44. Deuxièmement, pour assurer l'appui financier indispensable à la promotion du développement, les pays développés devraient s'acquitter de leurs engagements en matière d'APD et accroître leur contribution aux ressources de base des fonds et programmes. Le système des Nations Unies doit quant à lui corriger au plus vite une situation financière où la part des ressources de base est nettement insuffisante.

45. Troisièmement, le système des Nations Unies doit s'efforcer plus activement d'améliorer la cohérence et l'efficacité de son aide afin de renforcer les capacités nationales des pays en développement. Il doit notamment veiller à ce que les gouvernements jouent un rôle de coordination dans l'élaboration du plan cadre, tirer un meilleur parti des compétences et des technologies nationales, promouvoir des modalités d'exécution nationales et mettre au point des programmes opérationnels pour le renforcement des capacités.

46. Quatrièmement, la réforme des activités opérationnelles devrait se faire progressivement, compte tenu des avis des pays en développement et sans échéance particulière, afin de parvenir à un projet viable acceptable par tous. La réforme du système des coordonnateurs résidents, en particulier, devrait être envisagée en fonction de la situation particulière de chaque pays et en veillant à l'appropriation du processus par les pays bénéficiaires. L'initiative Unis dans l'action doit faire l'objet d'une évaluation et la

Chine espère s'entretenir avec les pays pilotes de leur expérience.

47. Enfin, la Chine estime qu'il est nécessaire d'améliorer les dispositifs des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, notamment de remédier au manque de ressources et au mauvais fonctionnement du mécanisme de coordination et de gestion, en renforçant par exemple le rôle du Comité de haut niveau et du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud. Elle contribue pour sa part activement à la coopération Sud-Sud, en particulier en Afrique, et continuera dans la mesure de ses moyens d'aider les pays en développement.

48. **M. Moraru** (République de Moldova) souscrit aux analyses du Secrétaire général et approuve les recommandations formulées dans son rapport sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Les progrès sociaux et économiques réalisés par de nombreux pays sont de toute évidence menacés par les multiples crises actuelles. C'est notamment le cas à Moldova, où la crise économique et financière mondiale touche de nombreux secteurs, accentuant la vulnérabilité d'un pays qui se relève tout juste d'une période de sécheresse sans précédent suivie par des inondations catastrophiques.

49. Il importe que les fonds et programmes et les institutions spécialisées analysent la situation des différents pays pour répondre de façon adéquate à leurs besoins et réorientent le cas échéant leur assistance, en particulier en direction des pays à faible revenu les plus durement frappés.

50. Moldova encourage les organismes des Nations Unies à réfléchir à la manière dont ils pourraient s'associer avec d'autres partenaires de développement pour renforcer leur complémentarité et l'exécution de leur mandat compte tenu des priorités des pays bénéficiaires. L'initiative « Unis dans l'action » demande à être développée et améliorée.

51. À Moldova, les organismes des Nations Unies ont collaboré activement à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, sous la direction du Coordonnateur résident et de l'Équipe de pays des Nations Unies, ce qui a permis certains progrès. L'Équipe de pays a notamment facilité les discussions entre la communauté des donateurs et le Gouvernement au sujet des moyens d'aligner l'aide sur les priorités définies dans la stratégie nationale de

développement. Il serait souhaitable d'établir des liens de communication plus réguliers entre le bureau du Coordonnateur résident et l'Unité chargée de la coordination de l'aide relevant du Gouvernement. Il conviendrait aussi de revoir les indicateurs d'exécution et certains éléments du programme de pays et du plan-cadre pour mieux tenir compte des priorités de développement nationales, ainsi que d'assouplir l'approche du système des Nations Unies. L'un des enseignements de l'expérience moldave est que les organismes des Nations Unies arrivent mieux à mobiliser des ressources lorsqu'ils agissent ensemble. La République de Moldova s'étant associée à la déclaration de l'Union européenne faite la veille par la Suède, elle s'abstient de commenter les rapports du Secrétaire général évoqués dans cette déclaration.

52. **M. Mule** (Observateur du Kenya) dit que le Kenya souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne que le renforcement des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies nécessite la mobilisation de ressources substantielles. Les mécanismes de suivi de ces activités demandent à être améliorés, notamment grâce à une mesure plus précise des résultats. Afin que le principe de l'unité d'action devienne réalité, il importe que tous les organismes adhèrent à la coopération Sud-Sud, qu'ils en tiennent compte de façon systématique dans leurs programmes, et qu'ils mobilisent des ressources à cet effet. Des efforts devraient être accomplis pour renforcer encore le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD, dont le rôle de coordonnateur en la matière à l'échelle du système des Nations Unies est important. M. Mule appelle l'attention sur la conférence de haut niveau consacrée à la coopération Sud-Sud qui se tiendra sous l'égide des Nations Unies au Kenya vers la fin de 2009.

53. **M. Zainal Abidin** (Malaisie) dit que la délégation malaisienne souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. S'agissant des questions de financement, il note avec préoccupation que le ratio entre l'APD et le revenu national brut est passé de 0,33 % en 2005 à 0,3 % en 2009 et que le montant actuel de l'aide est inférieur aux 150 milliards de dollars des États-Unis requis pour atteindre les OMD. En outre, les contributions au financement des activités opérationnelles ont diminué en termes réels en 2006 et n'ont augmenté que très légèrement en 2007. La baisse constante des ressources

de base par rapport à l'ensemble des contributions est également préoccupante. D'autre part, la Malaisie a pu constater que 15 pays de programme recevaient 60 % de l'aide bilatérale. Elle souhaite que la question de l'attribution de l'aide soit abordée dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement qui se tiendra en 2010. Enfin, la fragmentation du financement est très souvent la cause du manque de cohérence dans les programmes d'aide.

54. En ce qui concerne la simplification et l'harmonisation, des efforts supplémentaires doivent être accomplis pour que le système des Nations Unies fonctionne vraiment comme un système unifié et réduise les coûts de ses opérations. Il est toutefois nécessaire pour cela d'engager des dépenses initiales. S'agissant de la sécurité du personnel des Nations Unies, la Malaisie souhaite que la question soit abordée plus en détail dans un nouveau rapport, en tenant compte des six facteurs clefs qui contribuent à l'insécurité, notamment «l'insatisfaction locale concernant les opérations des Nations Unies».

55. **M. Iboumraten** (Maroc) dit que la délégation marocaine souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne qu'un équilibre judicieux doit être trouvé entre les exigences de changement et de réforme, d'une part, et la nécessité de poursuivre l'action entreprise dans chaque pays, d'autre part. Le renforcement des activités opérationnelles implique une meilleure coopération entre les organisations concernées, notamment avec les institutions de Bretton Woods, et la mobilisation de ressources financières et humaines plus importantes. Pour veiller à la cohérence des activités, il serait bon de faire appel au PNUD, car celui-ci est doublement qualifié en tant que chef de file dans le domaine du développement et en tant qu'organe chargé d'une mission de coordination et de consolidation au sein du système des Nations Unies. S'agissant des ressources humaines, le recrutement de nouveaux fonctionnaires devra se faire en tenant compte de leur expérience et de leur connaissance des réalités sur le terrain. Le recours à des candidats compétents provenant des pays en développement est hautement souhaitable. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, instruments indispensables du développement, doivent recevoir l'appui nécessaire. Enfin, une plus grande priorité doit être accordée à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

56. **M^{me} Dillon** (Irlande) dit que l'Irlande souscrit à la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union européenne. Elle constate avec satisfaction que des progrès continuent d'être accomplis au niveau des pays. Ainsi, il est de plus en plus évident que la programmation conjointe par pays, l'établissement d'un fonds commun pour le pays et le renforcement du rôle du coordonnateur résident sont autant d'éléments importants qui contribuent à l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies dans chaque pays. Il est toutefois essentiel de renforcer les moyens d'action du coordonnateur résident, chargé de superviser l'équipe de pays des Nations Unies. Il faut en outre alléger les charges administratives qui pèsent sur les équipes de pays. S'agissant de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, l'Irlande se félicite du travail effectué par le Comité de haut niveau sur la gestion. En ce qui concerne les ressources humaines, il sera important d'accroître la mobilité entre les organismes et de prendre des mesures pour améliorer la planification, le recrutement, la formation et la gestion des ressources. Le travail accompli par le GNUD sur le modèle de rapport unique est également très utile. S'agissant des règles de gestion financière, l'Irlande invite les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies à poursuivre leur travail d'harmonisation et de simplification de façon à réduire les coûts des opérations, à recourir davantage aux systèmes nationaux et à renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de gestion financière.

57. **M. Gaouaoui** (Algérie) dit que la délégation algérienne souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En ce qui concerne le document A/64/75-E/2009/59, la délégation algérienne a deux observations à faire. Tout d'abord, certains pays ou territoires mentionnés dans la version française ne sont pas repris dans la version anglaise et vice-versa. Deuxièmement, en vue d'améliorer la présentation des informations, il serait utile que les contributions des différents organismes soient ventilées par pays et par région.

58. **M. Amdermaria**m (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) rappelle qu'un grand nombre de jeunes bénévoles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont réunis récemment à Solferino dans le cadre de la commémoration du cent cinquantième anniversaire du Mouvement. À cette occasion, ils se sont mobilisés pour lancer un appel aux dirigeants de ce monde, dans

lequel ils leur demandent notamment d'apprécier les jeunes en tant qu'agents et partenaires du changement, de les associer davantage aux processus de prise de décisions et de planification à tous les niveaux, et de faire en sorte qu'ils contribuent plus activement à l'élaboration et à l'exécution des programmes au sein de leurs communautés. Pour illustrer l'intérêt porté aux jeunes par la Fédération internationale, le représentant évoque les activités menées par la Croix-Rouge libérienne en faveur des jeunes, qui représentent 50 % de la population du Libéria. Faisant référence à l'approche 3C (cohérence, coordination et complémentarité) dans le contexte des activités opérationnelles, il dit que la Fédération internationale accorde beaucoup d'importance à cette méthode pour améliorer la qualité, la pertinence et l'utilité de l'aide apportée par la communauté internationale aux pays fragilisés.

59. **M^{me} Holst** (UNESCO) indique que l'UNESCO participe activement au suivi, à l'échelle du système des Nations Unies, des recommandations découlant de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007 et que son Directeur général a présenté un plan d'action détaillé pour l'application des recommandations pertinentes de la résolution 62/208, plan qui intègre également les conclusions des travaux des organes intergouvernementaux relatifs à la cohérence et à l'unité d'action, à l'harmonisation des pratiques, au financement et à la gouvernance.

60. **M^{me} Pradhan** (Organisation mondiale de la santé) souligne que la contribution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aux efforts de réforme du système des Nations Unies est double. En effet, elle consiste à promouvoir la santé dans le cadre du développement national et à renforcer la cohérence et l'efficacité des organismes des Nations Unies dans leurs activités en faveur du développement. En 2008, l'OMS a organisé à Genève une série de réunions d'information et d'échanges de vues avec des coordonnateurs résidents en poste et nouvellement affectés afin d'échanger des données d'expérience dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action», d'aborder les questions relatives à la direction des opérations et de favoriser une collaboration harmonieuse entre les organismes des Nations Unies dans les pays. L'OMS participe en outre à l'expérimentation de l'initiative « Unis dans l'action » dans les huit pays pilotes et a procédé en 2008 à un premier bilan de son expérience

afin de formuler des orientations à l'intention de son personnel de terrain.

La séance est levée à 17 h 40.